



Le Belvédère

de Saint-Nicolas



Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

60B, rue Français - 54000 NANCY

09 53 84 61 70 - 54p.nancy@fsspx.fr

N° 106 - Octobre 2020

Editorial

Contemplation et Action

Juchée au-dessus de Remiremont, la chapelle du Saint-Mont rappelle la présence aujourd'hui ruinée de ces antiques monastères auxquels nos régions doivent la foi. De l'office chanté au chœur au labeur manuel, tant de moines ont défriché les âmes et les terres par les siècles passés.

De leur exemple nous devons tirer une leçon toute particulière en ce début du mois consacré à Notre-Dame du Très Saint Rosaire : c'est par la prière que se féconde tout notre agir quotidien, qu'il porte du fruit et que son fruit demeure, ainsi que l'a souhaité pour nous le Divin Sauveur. Notre vraie richesse est dans les cieux et pour y puiser, Dieu nous a donné un moyen parfaitement simple : la prière. Il est remarquable de voir Jésus lui-même se retirer souvent pour prier au terme de ses journées de courses à travers la Galilée, la Judée ou les autres pays voisins, telle la Samarie. N'ayant pourtant rien à obtenir de son Père puisque Dieu et Tout-Puissant en sa Personne, Jésus vient remplir le premier devoir qu'a tout homme : adorer, louer et remercier son Créateur.

Plus encore que Notre-Seigneur, nous avons besoin de cette nourriture régulière de notre âme qu'est la prière, particulièrement parce que notre agir comporte le devoir d'imitation et de ressemblance à Notre-Seigneur. Aussi, pour que notre ac-

tion soit vertueuse, il nous faut contempler régulièrement le divine Modèle dans le recueillement de la prière. Et il n'est pas de plus simple et plus efficace méthode pour nous imprégner de la vie du Sauveur et en obtenir els grâces particulières que la récitation quotidienne du Rosaire ou du chapelet.

Comme toute ce qui touche à la Très Sainte Vierge, saint Louis-Marie Grignon de Montfort s'est attaché à prêcher sur la récitation de cette dévotion. Il a écrit un ouvrage intitulé *Le secret admirable du Très Saint Rosaire pour se convertir et se sauver*. On peut y lire au paragraphe 29 de son petit traité :

« La sainte Vierge ne favorise pas seulement les prédicateurs du Rosaire [le saint vient de manifester les grâces extraordinaires de saint Dominique ou du Bienheureux Alain de la Roche], elle récompense aussi glorieusement ceux qui, par leur exemple, attirent les autres à cette dévotion.

Alphonse, roi de Léon et de Galice, désirant que tous ses domestiques honorassent la saint Vierge par le Rosaire, s'avisait, pour les y animer par son exemple, de porter un gros Rosaire à son côté, mais sans le réciter pourtant : ce qui obligea tous les gens de sa cour à le dire dévotement.

Le roi tomba malade à l'extrémité et lorsqu'on le croyait mort, il fut ravi en esprit au tribunal



de Jésus-Christ. Il vit les diables qui l'accusaient de tous les crimes qu'il avait commis et le juge étant sur le point de le condamner aux peines éternelles, la sainte Vierge se présenta en sa faveur devant son Fils ; on apporta une balance, on mit tous les péchés du roi dedans un bassin et la sainte Vierge mit le gros Rosaire qu'il avait porté en son honneur et avec ceux qu'il avait fait dire par son exemple, qui pesa plus que tous ses péchés, et puis le regardant d'un œil favorable, elle lui dit : « J'ai obtenu de mon Fils, pour récompense du petit service que tu m'as rendu en portant le Rosaire, la prolongation de ta vie pour quelques années. Emploie-les bien, et fais pénitence. » Le roi, revenu de ce ravissement, s'écria : « Ô bienheureux Rosaire de la sainte Vierge, par lequel j'ai été délivré de la damnation éternelle. » Après qu'il eut recouvré la santé, il passa le reste de sa vie dans la dévotion du saint Rosaire

et le récitait tous les jours.

Que les dévots de la sainte Vierge tâchent de gagner le plus qu'ils pourront de fidèles (...) au saint Rosaire, à l'exemple des saints et de ce roi ; ils auront ici-bas ses bonnes grâces et la vie éternelle. »

On ne saurait assez louer les moyens si efficaces disposés par Dieu pour notre sanctification, le Rosaire étant un des plus puissants. Attachons-nous à prendre le temps de contempler et de prier Dieu par sa sainte Mère durant notre journée, et nos actions s'en trouveront immédiatement ordonnées et sanctifiées par une pluie de grâces.

Notre-Dame du Très Saint Rosaire, soyez-nous toujours secourable !

Abbé Grégoire Chauvet +

Rentrée des plus grands

Avec la rentrée scolaire ou académique, revient aussi le temps des conférences pour les adultes ou plus spécifiquement pour les jeunes du prieuré (étudiants ou jeunes actifs). Les premières vont être données prochainement, comme vous pouvez le voir ci-dessous. Les sujets pourront être développés dans les deux groupes et l'abbé reste ouvert à de demandes particulières, en fonction de sa capacité de travail :

Mardi 13 octobre



L'art et la société

- * **Conférence ouverte à tous à Nancy**
- * 20h30, par l'abbé Grégoire Chauvet :
L'art et la société,
grandeur et disparition conjointes
- * Dessert à l'issue

Mercredi 14 octobre



- * **Pour les jeunes actifs et étudiants**
- * 19h30 à Nancy, après la messe du soir :
Conférence par l'abbé Chauvet
L'Histoire, arme sociale
Y a-t-il un « sens de l'Histoire » ?
- * 20h30, dîner de pizzas.

Partie 3 Le Concile Vatican II (suite)

La collégialité détruit l'autorité personnelle

Quel était le but de ces pères conciliaires qui voulaient faire passer la collégialité ? C'était pour introduire l'idée démocratique à l'intérieur de l'Église. Selon ce principe, il faut toujours consulter ses inférieurs, il faut que ce soient les inférieurs qui participent à l'exercice de l'autorité. On ne voulait plus d'une autorité personnelle. L'autorité personnelle du pape, de l'évêque, du curé, du prêtre... Tout cela devait être diminué, il fallait en finir avec cette autorité personnelle. Il fallait donc entourer en quelque sorte ces autorités personnelles d'un pouvoir démocratique de telle sorte que la base, le peuple ait son mot à dire dans l'exercice du pouvoir, pas seulement pour donner un avis.

L'autorité vient de Dieu, non des subordonnés

Dans la Sainte Église, l'autorité est personnelle, l'autorité du pape est une autorité personnelle qui lui vient sans doute de la désignation au conclave, mais c'est tout de même une autorité qui lui vient de Dieu directement, une fois qu'il est désigné. C'est seulement la désignation du pape, mais pas son autorité qui vient des cardinaux. De même pour l'évêque. L'évêque tient son autorité du sacre, de son ordination comme évêque. Il a autorité sur son diocèse. De même quand le curé est nommé curé de sa paroisse, il reçoit l'autorité d'en haut, et non pas de ses paroissiens. Il reçoit donc une autorité de la part de Dieu. C'est une participation à l'autorité de Dieu. D'ailleurs, toute autorité vient de Dieu. C'est ce qu'a dit saint Paul : « omnis potestas a Deo. Il n'y a pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu ».

Même le père de famille, même la moindre des personnes qui exerce une certaine autorité sur d'autres participe toujours d'une certaine manière à l'autorité de Dieu.

La collégialité paralyse la hiérarchie

Or ce principe de la collégialité vient à l'encontre de cette autorité en faisant des conseils, des synodes, des conseils presbytéraux, des conseils épiscopaux qui font que, pratiquement, même si l'autorité, je dirais physiquement, peut encore agir seule, moralement elle ne le plus. Elle ne le peut plus parce qu'elle sait qu'elle risque d'avoir contre elle des difficultés considérables. Un évêque ne peut plus rien faire sans son conseil presbytéral. Un curé ne peut plus rien faire sans un conseil paroissial. Le pape ne peut pratiquement plus rien faire s'il ne consulte pas le synode, s'il ne consulte pas les conférences épiscopales. Et combien de fois maintenant on entend à Rome dans les congrégations romaines, lorsqu'on fait une instance auprès du Saint Père : « Ah ! Il faut voir la conférence épiscopale. » La conférence épiscopale



est devenue un écran entre les évêques, entre les prêtres, entre les fidèles et le pape. Alors qu'autrefois le pape était le père de tous ! Le plus petit des laïcs pouvait écrire au pape et recevoir une réponse du pape et sa cause pouvait être entendue et étudiée. Aujourd'hui, c'est impossible ! Plus aucun



laïc, plus aucun prêtre, plus aucun évêque ne peut s'adresser directement au pape pour lui demander une réponse. « Voyez la conférence épiscopale ». Tous

les évêques ont peur les uns des autres quand on leur demande quelque chose. Si on parle de leurs séminaires, ils disent : « il faut que je consulte la commission des séminaires ». Si on parle de leurs écoles catholiques : « il faut que je consulte la commission des écoles ». Si on parle de la catéchèse : « il faut que je consulte la commission de la catéchèse ». « Je ne peux plus rien faire, je ne suis pas libre ! »

Prendre conseil ne signifie pas perdre son autorité

L'Église a toujours demandé aux autorités d'avoir un conseil consultatif, cela existe dans le droit canon. Qu'il y ait des conférences épiscopales, ce n'est pas une mauvaise chose, lorsque leur pouvoir est très limité, afin de pouvoir s'entendre mutuellement, par exemple, pour réaliser un séminaire, pour réaliser une université, pour entreprendre un journal catholique, pour que les évêques se consultent entre eux... Elles peuvent avoir une raison d'être tout à fait profitable. Moi-même, j'ai fondé quatre conférences épiscopales en Afrique – c'est le Saint Siège qui me l'a demandé – et j'ai trouvé que ces conférences avaient certainement une excellente raison d'être. Il était normal que les évêques se rencontrent et s'entraident.

La collégialité détruit l'autorité dans l'Église

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agissait. Il s'agissait d'avoir des conseils élus, qui ne dépendaient pas de l'autorité. C'est le cas, par exemple, des conseils presbytéraux. Les conseils presbytéraux qui entourent l'évêque sont des conseils élus. Par conséquent, l'évêque se trouve devant un conseil qu'il n'a pas nommé, tandis qu'autrefois c'était l'évêque qui

nommait ses chanoines, qui nommait ses conseillers. C'est de cet esprit que sont nées les conférences épiscopales. Or, donner des pouvoirs juridiques complets et très étendus à la conférence épiscopale, il est évident que c'est tuer l'autorité personnelle des évêques, les évêques n'osant plus prendre une décision, ayant peur de se trouver en difficulté avec la conférence épiscopale. L'évêque n'est plus rien. Il n'est plus qu'un fonctionnaire de l'assemblée épiscopale. Ils n'ont plus de liberté. C'est très grave ! Un évêque qui ne commande plus dans son diocèse n'est plus le père de son diocèse. On a introduit des organes démocratiques à l'intérieur de l'Église et ainsi on a détruit l'autorité divine qui se trouvait dans l'Église et qui ne peut plus s'exercer d'une manière normale, d'une manière régulière.

La collégialité est contraire à l'institution divine

Que les évêques ne puissent plus rien faire dans leur diocèse sans consulter la commission de la conférence épiscopale, la commission des séminaires, la commission de la presse, la commission des écoles, la commission de la catéchèse, cela est absolument inadmissible ! La conférence épiscopale n'est pas d'institution divine. L'évêque ne peut pas dépendre comme cela d'une commission ! C'est absolument contraire à toutes les lois de l'Église, contraire à l'institution divine de l'Église, qu'a faite Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et c'est ceci qui est très grave ! On a laissé ces assemblées épiscopales prendre un pouvoir considérable à tel point que le pape lui-même, actuellement, est mis en échec par les conférences épiscopales, que le pape n'ose plus faire quelque chose dans un pays sans passer par la conférence épiscopale. Et ceci est absolument contraire à l'institution divine de l'Église.

+Marcel Lefebvre

Un nouveau groupe rattaché au prieuré

Anciennement à Reims, puis rattaché à Mulhouse, un groupe scout des enfants de la région change de centre de gravité en raison de la situation géographique des familles.

Encadré par des jeunes filles principalement de Lorraine, mais aussi de Champagne et d'Alsace, et ayant désormais le prieuré de Nancy comme aumônerie, un nouveau groupe se fonde sous l'égide des scouts de Doran et conservant la part principale de son ancien effectif.

Le local sera en Meuse en raison des possibilités de camper qui lui seront adjointes. La Clairière de Louvettes, la Meute de Louveteaux, la Compagnie de Guides et les Guides-Aînées seront désormais regroupées sous un nouveau patronage, celui de **Notre-Dame de Benoîte-Vaux et de Mgr Ginisty**.

Quelques activités ont pu déjà se tenir cet été et le lien avec Nancy a déjà été tissé. La rentrée s'est faite à l'occasion du pèlerinage de Domremy.



Le signal est donné...



Avec une maîtrise bien au rendez-vous !



Venez tous au groupe !



Vive la joie !



« Monte flamme légère ! »

Un aumônier qui nous enseigne tant de choses...



... comme l'amour de la vraie messe !



Domremy à l'heure de la COVID

Accompagnée de quantité de contraintes, la préparation tout comme la réalisation de notre pèlerinage de Doyenné ont cette année conduit à une journée très particulière sur les bords de la Meuse en cette année de centenaire de la canonisation de sainte Jeanne d'Arc... La basilique ayant restreint le nombre de pèlerins possible pour la messe, la solution d'une messe en plein air à Notre-Dame de Beaugard fut très vite adoptée. En raison de l'incertitude de l'obtention des autorisations préfectorales, la marche fut ramenée à une plus simple expression et ne comporta que la descente depuis les hauts de Maxey-sur-Meuse jusqu'à la basilique en passant par le village de Domremy-la-Pucelle. Une centaine de personnes se retrouvèrent en cette magnifique journée du dimanche 13 septembre et nous pûmes rendre de dignes honneurs à sainte Jeanne, achevant par un chapelet médité sur l'esplanade du sanctuaire.



La Route de Meuse



Messe à Beaugard et photo de groupe devant l'église de Domremy.



Messes dominicales du prieuré

11h00	10h00	10h00	8h30	Se renseigner
Chapelle du Sacré-Cœur 65, rue du Maréchal Oudinot 54000 NANCY	Chapelle Saint Roch 94, rue du Maréchal Foch 57130 ARS-sur-MOSELLE	Chap. de l'Annonciation 22, avenue Irma Masson 52300 JOINVILLE	Chap. du Sacré-Cœur 41, rue de la filature 88460 CHENIMENIL	Eglise Saint Martin 55160 LES EPARGES

Pour aider l'apostolat en Lorraine

Vous pouvez faire un don :

- ◆ Par chèque
à l'ordre du *Prieuré Saint-Nicolas*
- ◆ Par l'enveloppe du denier du culte dans la quête
- ◆ Par virement (cf. ci-contre)

Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.

Le compte à créditer est le suivant :

Titulaire : FSSPX PRIEURE ST.-NICOLAS-NANCY
Code Banque : 30002 Code Guichet : 05922 Compte n° 0000079346V
Clef RIB : 45
Domiciliation : CL BDI ROUEN SDC
IBAN : FR37 3000 2059 2200 0007 9346 V45 BIC : CRLYFRPP

